

## QUESTIONS / RÉPONSES au 13 Octobre 2026

Consultation : 26-22-14

### Travaux de faucardage et de curage de la retenue d'eau du Brunec à Concarneau

Question n° 1 : Quelle est la possibilité pour une autre date de la visite obligatoire du site ?

Réponse à la question n° 1 : le 14 octobre à 11 heures.

Question n° 2 : ? Le dossier de consultation mentionne une garantie de parfait achèvement (GPA) d'un an. Compte tenu de la nature des prestations d'entretien, pouvez-vous nous confirmer que cette garantie ne s'applique pas au lot 1 (Faucardage) ?

Réponse à la question n° 2 : La GPA sera bien retenue pour le lot 1, mais restituée à la fin de la vidange.

Question n° 3 : Le CCAP fait mention aux règlements de voirie applicables sur la commune où se situe l'opération. Pouvez-vous, SVP, nous les transmettre ?

Réponse à la question n° 3 : Le règlement de voirie de la ville de Concarneau est en pièce jointe, de ce document.

Question n° 4 : L'article 16 du CCAP mentionne la production d'une attestation d'assurance décennale. Au regard de la nature des prestations du marché, relevant exclusivement de faucardage et du curage, pouvez-vous nous confirmer qu'une telle garantie n'est pas exigée pour cette consultation ?

Réponse à la question n° 4 : La décennale n'est pas attendue.

Question n° 5 : L'arrêté environnemental prévoit un suivi de la qualité des eaux. Pourriez-vous nous indiquer qui en a la charge, et si des contrôles sont également menés durant les opérations de faucardage et d'arrachage ?

Réponse à la question n° 5 : Le suivi de la qualité de l'eau est à notre charge. Il n'est pas attendue dans la prestation.

Question n° 6 : Il existe une divergence de calendrier concernant le faucardage : l'arrêté environnemental l'impose entre janvier et février, tandis que le CCTP mentionne un démarrage entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars. Pourriez-vous clarifier la période d'intervention à retenir ?

Réponse à la question n° 6 : Il y a en effet une divergence de date sur l'arrêté. Nous maintenons une intervention comme précisée sur le CCTP entre février et mars. La DDTM est informée et confirme que ça ne pose pas de problème.

Question n° 7 : Pourriez-vous préciser la nature exacte des prestations attendues pour le lot 1 ? S'agit-il d'une opération de faucardage (coupe subaquatique) ou d'un arrachage des plantes aquatiques envahissantes ?

Réponse à la question n° 7 : Il s'agit bien d'un faucardage (coupe) et pas d'un arrachage.

Question n° 8 : Suite à la réception du nouveau DCE, nous notons des incohérences entre le DQE et BPU sur les postes 2.2 / 2.3 (BPU non modifié) et S1 et S2 (immobilisation lors du curage). Pouvez-vous, SVP, nous renvoyer le BPU et le DQE mis à jour ?

Réponse à la question n° 8 : Mise à jour jointe.